



ÉDITO

Proche de chez vous, accessible de partout : tel est le mot d'ordre de l'ANGDM. Si nous sommes présents sur les anciens territoires miniers, où vous pouvez trouver des accueils physiques ou des permanences, nous restons accessibles à l'ensemble de nos bénéficiaires, quelle que soit leur région de résidence.

De plus en plus de services sont aussi disponibles sur notre site internet. Vous y trouverez des informations sur vos droits, sur les séjours et sorties qui vous sont proposés ainsi que des formulaires à télécharger. En effet, pour toute demande de prestations d'action sanitaire et sociale, vous pouvez désormais télécharger le formulaire correspondant sur le site www.angdm.fr

C'est notre mission première d'être à vos côtés. Et c'est avec vous que nous voulons construire les réponses les plus adaptées à vos demandes.

Michel Pascal,

Directeur Général de l'ANGDM

AU SOMMAIRE

Découvrez **la brochure**

Vacances

Page 1

Libérer un logement à titre

gratuit : le point

Page 2

Dossier spécial

Habitat : l'ANGDM diversifie

son accompagnement **Page 3**

Saint Étienne :

nos nouveaux locaux

Page 4

LA BROCHURE VACANCES VIENT DE SORTIR !



Alors que l'année 2019 s'achève, il est déjà possible de se projeter en 2020 grâce au catalogue joint à ce numéro.

Des séjours longs pour se dépayser, courts pour se changer les idées, des sorties à la journée pour découvrir sa région, des séjours pour aider à vivre le deuil, ou

pour les valides et les moins valides...

Avec sa politique de loisirs et de vacances, l'ANGDM cherche à vous proposer des formules adaptées à vos besoins, à vos envies. Et c'est un succès, le nombre de participants augmente régulièrement !

Nous vous invitons à parcourir la brochure 2020

et à consulter le site internet de l'agence www.angdm.fr. Vous y trouverez toutes les informations sur les sorties organisées dans votre région.

En 2019, la résidence vacances de Saint-Gildas-de-Rhuys en Bretagne a accueilli 1 334 vacanciers, dont un sur deux venait pour la première fois. Et si en 2020, vous étiez l'un d'eux ?

Pour tout renseignement, notre centrale de réservation est à votre service au 03 21 79 77 00 de 9h à 12h et de 14h à 16h du mardi au jeudi et de 9h à 12h le vendredi.

LIBÉRER UN LOGEMENT À TITRE GRATUIT : PRÉCISIONS



L'article sur la libération d'un logement publié dans la lettre d'information Arc-en-Ciel N°52 de juillet 2019 a suscité plusieurs interrogations. La formulation utilisée pour décrire les modalités de cette libération donnait lieu à interprétation et nous vous prions de nous en excuser.

Voici ce qu'il faut retenir :

▶ À la suite du décès du mineur, son épouse qui ouvre des droits de réversion peut continuer à occuper le logement. L'agence continuera à prendre en charge son loyer. Il convient d'informer l'ANGDM du décès dans les meilleurs délais et d'établir une demande d'ouverture de droits de réversion aux prestations de chauffage et de logement.

▶ À la suite du décès du dernier ayant droit - le mineur

ou sa veuve -, le logement et ses annexes - garage, cave - doivent être libérés par les héritiers. L'ANGDM assure, en sa qualité de tiers payant, le règlement des loyers et charges dus au titre de la période d'occupation effective des logements par les ayants droit et uniquement jusqu'à 30 jours maximum à compter du lendemain du décès du dernier ayant droit.

Les héritiers doivent signaler le décès en envoyant l'acte de décès et adresser au bailleur le préavis de libération dans les meilleurs délais, afin de convenir d'une date de libération du logement pour établir un état de sortie des lieux.

Si le logement est libéré au-delà de 30 jours après le décès, l'ANGDM facturera aux héritiers le loyer jusqu'à la date de libération effective.



L'ANGDM DIVERSE SON ACCOMPAGNEMENT À L'HABITAT

Le droit au logement est un des piliers du statut des mineurs.

Si aujourd'hui l'ANGDM prend en charge le logement de 22 000 bénéficiaires, cela ne représente que moins d'un quart des bénéficiaires. Les autres perçoivent en effet l'indemnité logement.

Désormais, l'ANGDM développe de plus en plus d'initiatives pour accompagner autrement les problématiques d'habitat, répondant ainsi à sa mission d'interlocuteur privilégié des anciens mineurs.

L'ANGDM souhaite vous aider à mieux vivre chez vous à un moment où les politiques publiques sont



SIFIE INEMENT

nombreuses sur les sujets : adaptation des logements au vieillissement, lutte contre la précarité énergétique, amélioration des performances thermiques des logements... Elle peut vous accompagner dans vos démarches pour vous permettre de connaître les dispositifs, les interlocuteurs et les aides existantes.

A cet effet, l'ANGDM met à votre disposition :

► **des accueils :** après une phase de test dans la région Est, ils seront développés dans toute la France par le biais de permanences ou de rendez-vous. Ces accueils permettent de faire le point sur vos besoins et vos projets et de vous orienter vers les aides mises à votre disposition par l'ANGDM, mais aussi



par les autres acteurs.

► **des réunions d'information :** ces réunions se font en présence des différents acteurs de l'habitat de votre région. Elles ont pour objet de vous présenter les dispositifs existants, les conditions



d'attribution mais aussi de vous permettre de rencontrer directement les interlocuteurs et de pouvoir leur poser toutes vos questions.

Cette volonté de diversifier l'accompagnement à l'habitat de l'agence s'est concrétisée le 7 novembre par la signature d'une convention entre l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'ANGDM pour la région de l'Est.

L'objectif de cette convention est de monter en puissance dans l'accompagnement des citoyens pour permettre le bien vieillir chez soi. Une convention nationale est en préparation pour mettre en œuvre ce partenariat fondamental sur tout le territoire, au profit de tous les bénéficiaires de l'agence.



Des plaquettes d'information à l'exemple de celle-ci ont été éditées à votre intention.



En bref

SUCCÈS DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE NORD-PAS DE CALAIS

Mémoires de la mine

L'idéal Cinéma Jacques Tati d'Aniche a accueilli 142 personnes le 19 novembre dernier lors d'un après-midi d'échanges.

L'initiative portée par le service social du Douaisis a pour objectif de partager un moment de convivialité, se remémorer des souvenirs, sortir de chez soi pour aller à la rencontre de l'autre. Expo-photos et objets souvenirs, témoignages d'anciens mineurs et projection d'un film : les visiteurs ont profité d'un programme riche et varié.



Mélusine, c'est le titre du troisième tome de l'atelier d'écriture des aidants familiaux réunis autour d'*Une histoire qui conte*. Les auteurs ont présenté leur nouvelle œuvre à leurs familles et aux partenaires de cette action, le 26 novembre dernier à la mairie de Courrières. *Mélusine* est le récit initiatique de Charles Percheron qui mélange féerie, moments de doute et instants de bonheur. Plus qu'une simple histoire, *Mélusine* est un conte passionnant et moderne.

Conséquences heureuses d'un pétard dans une boîte aux lettres (2016), et *Nouvelles vies* (2018) sont les deux premiers tomes de l'atelier d'écriture.

Achats et renseignements : Maggy Couillez (03 74 85 57 42/maggy.couillez@angdm.fr) ou Olivia Koffi (03 21 79 08 07/olivia.koffi@angdm.fr).

À St étienne, l'ANGDM a déménagé



Toujours présente, mais dans des nouveaux locaux !

À Saint-Etienne, l'ANGDM vous accueille désormais au 9-11, rue des docteurs Charcot, sur rendez-vous du lundi au vendredi et par téléphone, de 9h à 11h30 du lundi au vendredi au **04 28 66 11 14**.

Et bien sûr, toujours au centre de santé Filiéris, 7 avenue Augustin Dupré, le mercredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous (**prise de rendez-vous au 04 77 57 62 85**).

NOUS CONTACTER

Par internet : www.angdm.fr

Par courrier :

ANGDM

110 avenue de la fosse 23

CS 50019

62221 NOYELLES-SOUS-LENS

Plateforme téléphonique :

03 21 79 48 48

de 8 h 30 à 12 h (du lundi au vendredi)

et de 13 h 30 à 16 h 30 (du lundi au jeudi)

N'oubliez pas de vous munir

de votre **numéro d'identification**

Arc en Ciel - Lettre d'information de l'ANGDM

N° ISSN : 1951-8471

Siège social: 1-3 Avenue de Flandre – 75019 PARIS

Contact : tél. 03 21 79 48 48 - contact@angdm.fr

<http://www.angdm.fr>

Directeur de la publication: Michel PASCAL

Comité de rédaction: Souad DAHO - Emmanuelle LE FEVRE -

Bernard WASCHKOWSKI

Photos: ANGDM, Marthe LEMELLE

Réalisation: Copimage

Impression: Zimmermann



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

